

## RAPPORT NATIONAL 2013

Pays: Suisse  
Organisation: Société suisse des médecins-dentistes SSO  
Séances: ORE du 19 et 20 avril 2013 à Potsdam  
CED du 24 et 25 mai 2013 à Dublin

**La Suisse est toujours sujette à une immigration massive en provenance de l'Union Européenne. 3412 reconnaissances de diplômes ont été accordées.**

### I. Changements au sein de l'association professionnelle

Néant

### II. Tendances et développements

#### - Immigration de médecins-dentistes en provenance de l'UE

La libre circulation des personnes, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2002 continue à avoir des effets sur l'immigration. La courbe de croissance reste constante.

#### - Révision de la LAMal (loi sur l'assurance maladie)

Le 17 juin, plus de trois quarts des citoyens suisses ont balayé le projet dit de « managed care ». Il ressort clairement des commentaires publiés à l'issu du scrutin que le maintien du libre choix du médecin a été le motif principal qui a conduit à ce résultat très net. Pour le peuple suisse ni les assurances-maladie, ni les autorités politiques ne doivent pouvoir intervenir sur le choix du médecin traitant. Ce choix doit incomber qu'au seul patient.

#### **Non à la prise en charge généralisée des frais dentaires par l'assurance obligatoire de base**

Conseil National a classé l'initiative parlementaire « Rielle » qui demandait la prise en charge généralisée des soins dentaires dans l'assurance obligatoire. Une fois de plus le modèle préventif caractéristique suisse a obtenu le soutien des politiques.

#### - **Gérontologie**

Le comité de la SO est très sensible à la qualité des soins aux personnes âgées. En collaboration avec la Commission pour la politique de la santé, le comité est disposé à promouvoir la formation continue en gérontologie et prendra des mesures appropriées.

#### - **Contrôle des heures de formation continue**

-  
- Depuis 1994 le contrôle des heures de formation continue fait partie intégrante de la convention tarif entre la SSO et les assureurs sociaux. A la mi-février de chaque année, quelque 10 % des médecins-dentistes sont sélectionnés par tirage au sort et doivent soumettre les justificatifs relatifs à leur formation continue pour les deux années qui précèdent. Env. 75 % satisfont aux critères requis. Les praticiens qui n'ont pas rempli leurs obligations se voient proposé un délai supplémentaire pour rattraper les heures de formation. S'ils n'ont pas rempli leurs obligations durant ce laps de temps des mesures financières leurs sont imposées.

#### - **Modifications du tarif**

La réforme, tant attendue, de la tarification des prestations médico-dentaires est toujours en proie à d'âpres discussions. La fin des négociations est attendue pour 2013.

#### - **Contrôles d'hygiène**

Les pharmaciens cantonaux et la Commission pour l'hygiène au cabinet dentaire ont rédigé une liste de contrôles pour les examens d'hygiène que les cantons sont amenés à effectuer dans les cabinets dentaires. Cette liste tient compte des particularités et des impératifs du cabinet dentaire. Elle se fonde en grande partie sur les mesures de recommandation de la SSO exposés dans les lignes directrices relatives à la qualité en médecine dentaire.

### III. **Informations diverses**

**Service de Presse et d'Information de la SSO**  
**Postgasse 19, case postale, CH - 3000 Berne 8**  
**Tél.++ 41 31 310 20 80 fax ++ 41 31 310 20 82**  
**e-mail : [info@sso.ch](mailto:info@sso.ch) / [www.sso.ch](http://www.sso.ch)**

*Dr Ph.Rusca*  
*Délégué pour les affaires internationales de la SSO*  
*3, rue de Locarno*  
*CH-1700 Fribourg*  
*tél. ++ 41 26 322 72 42 fax ++ 41 26 322 08 32*  
*Fribourg, le 14 fév.2013*